

# Journal de Roubaix

Cinquante-quatrième année. — N° 211

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

VENDREDI 30 JUILLET 1909.

**ABONNEMENTS & ANNONCES**  
A Roubaix : Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71  
A Valenciennes : Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33  
A Lille : Chez M. Henri Lemaire, rue de la Vieille-Barrière, 10  
A Paris et à Bruxelles : Dans les agences de publicité.  
En vente à Paris dans les Bibliothèques des grands principaux boulevards

**LE NUMÉRO**  
5  
Centimes

**ÉDITION DU MATIN**  
TOUS LES JOURS  
SIX et HUIT pages  
BUREAUX ET RÉDACTION  
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, 554 et 1470  
TOURCOING, 33, rue Carnot, 1240  
TOUS LES JOURS  
SIX et HUIT pages  
LE NUMÉRO  
5  
Centimes

**TARIF D'ABONNEMENTS**  
Revue-Tourcoing, le Nord et les Départements : Trois mois... 5 francs  
Six mois... 10 francs  
Un an... 18 francs  
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus  
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

## EN ESPAGNE : ENTRE L'ÉMEUTE & LA GUERRE

### LA LOI RIBOT Un Législateur apôtre

Un des titres à la reconnaissance publique les plus attachants que M. Ribot laissera après lui, c'est la loi qui porte son nom, la loi du 10 avril 1908, qui, complétant les lois intérieures de 1894 et de 1906, sur les jardins ouvriers et sur les habitations à bon marché, permet à l'ouvrier non plus seulement de louer, pour un loyer modeste, d'une maison saine et salubre et d'un jardin, mais de s'en rendre propriétaire, en mettant à sa disposition le crédit à bon marché et à long terme. De plus la loi Ribot a donné à l'ouvrier rural le bénéfice d'étendre, s'il le veut, à un hectare le lopin de terre dont il deviendra également le propriétaire en même temps que de sa maison.

Il y a cinquante ans, que Jules Simon, visitant les cités ouvrières de Mulhouse, s'écriait avec enthousiasme :

« Quand on a vu cette belle ruche riante où l'ouvrier est mieux logé que la plupart des familles aisées de Paris, où il est propriétaire de sa maison, où il trouve le soir une bonne ménagère, des enfants bien élevés et bien tenus, revêtu de l'aïeule ou de l'école, on comprend qu'il y a là toute une révolution, révolution baine, qui ne détruit que le vice et la misère, et qui fait marcher du même pas l'amélioration de la condition matérielle des ouvriers et de leur régénération morale ».

La révolution baine que l'auteur de l'Ouvrière souhaitait si ardemment de voir s'accomplir dans tout le pays, à la ville et à la campagne, se réalise enfin, mais bien lentement, avec bien des tâtonnements. Aussi M. Ribot s'est-il fait le tuteur apôtre de sa loi : partout où on l'appellera il est prêt à aller en personne en expliquer les avantages et le fonctionnement. C'est ainsi qu'il s'est rendu un de ces jours derniers à Dieppe pour y faire une très intéressante conférence, sur ce sujet, au milieu d'un nombreux auditoire réuni par le Comité local des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale.

Certes on comprend la nécessité des retraites ouvrières, c'est une grande chose de donner au travailleur la sécurité de ses derniers jours. Mais, dans une nation qui veut vivre forte, il y a quelque chose de plus important encore, c'est de penser à la jeunesse, de relever pour elle le foyer domestique et de lui en assurer la pérennité, de faciliter même aux plus humbles de nos concitoyens l'accession de la propriété et de les faire propriétaires de la demeure familiale où ils vivront la vie noble, la vie pure, probe, laborieuse, en un mot la vie de famille, au lieu d'aller s'alcooliser au cabaret et en rapporter le germe des maladies qui, aujourd'hui, contaminent notre race.

Ce sera le meilleur remède à la dépopulation. Ses campagnes et M. Ribot en a donné la preuve dans sa conférence de Dieppe, en lisant une lettre d'un officier de cuirassiers — un de ces officiers de la nouvelle école pour qui rien de ce qui intéresse le soldat n'est étranger — qui lui rendait compte des résultats d'une enquête auprès des cavaliers de son escadron sur la raison pour laquelle tant de soldats venus du village n'y retournent plus, leur service terminé, et préfèrent se fixer à la ville en dépit des déboires et souvent de la misère. Les réponses recueillies pouvaient se résumer en celle-ci : « Ah ! si on nous prêtait quelques milliers de francs pour acheter un petit champ et une petite maison, presque tous nous retournerions au village, plutôt que d'aller en ville chercher fortune ». Et c'est justement à la réalisation de ce rêve que tend la loi Ribot.

Aujourd'hui, à la condition d'avoir par devers lui un petit pécule de 7 à 800 francs ou d'être en situation de se les faire prêter, l'ouvrier peut devenir riche et être propriétaire d'une maison de 4,000 fr. et d'un champ de 2,200 fr., à condition de payer pendant vingt-cinq ans à la société intermédiaire qui lui aura fait les avances une somme égale à celle qu'il paierait tous les ans pour leur location.

M. Ribot en a établi le calcul de la façon la plus démonstrative. Il a aussi expliqué la façon dont fonctionnent dans son propre département, le Pas-de-Calais, la société de Crédit immobilier qu'il y a créée et que la loi a voulu pour servir d'intermédiaire à l'Etat qui lui prête généralement à 2 %, pour qu'elle puisse elle-même directement organiser le prêt à l'ouvrier, quatre ou cinq fois la valeur du capital de garantie qu'elle a constitué.

La société du Pas-de-Calais a été formée en quinze jours, au capital de 238,000 fr., et elle a employé une partie de ce capital à l'acquisition d'obligations de chemins de fer pour assurer à ses actionnaires l'intérêt modeste que la loi et les statuts permettent de leur donner, c'est-à-dire 3 % seulement. « Ayant fait notre réserve de ce côté, explique M. Ribot, nous avons fait nos opérations avec l'argent de l'Etat non pas en vue de faire un bénéfice mais pour supporter les pertes s'il y en avait. Nous prenons des précautions, nous sommes prudents et nous espérons bien qu'en résumé il n'y aura pas de perte et que nos actionnaires auront fait un placement modeste en même temps qu'une bonne action. Il faut évidemment ajouter aux 3 % le dividende de reconnaissance et de satisfaction qu'ils trouveront dans leurs consciences ».

La Société de Crédit immobilier prête à 2 3/4 au maximum ou à 2 1/2 aux ouvriers l'argent que lui prête à elle-même l'Etat à 2 %. Il y a donc très peu de marge pour les frais d'administration. Aussi la société du Pas-de-Calais les a-t-elle réduits à leur plus simple expression. Le

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel a d'ailleurs mis à sa disposition un local et un employé qui suffit à sa comptabilité.  
M. Ribot est parti de Dieppe l'âme ravie, non seulement on lui a fait la plus chaleureuse ovation, mais, la séance levée, comme le maire avait invité à rester dans la salle les personnes disposées à donner leur concours à la formation d'une société locale de Crédit immobilier, le résultat a dépassé toutes les espérances : les fonds nécessaires avaient été sur l'heure souscrits !  
LA ROUBAIX.

### BULLETIN

29 juillet.  
Le Conseil des Ministres s'est occupé, jeudi, des affaires du Maroc et de diverses questions administratives.

La Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'assises d'Orléans, qui avait fait bénéficier d'un non-lieu le directeur de la colonie pénitentiaire de Mettray.

La 9<sup>e</sup> Chambre correctionnelle a prononcé la dissolution du Syndicat des P. T. T.

Il se confirme que les Espagnols ont subi des pertes considérables sur Melilla.  
On parle de mille tués et de deux mille blessés.

Les révolutionnaires de Barcelone ont proclamé un gouvernement provisoire. La répression est sanglante.

La troisième étape du Tour de France : Brest-Caen (120 kilomètres), a été gagnée par Duboc.

### INFORMATIONS

Le budget de 1910  
Paris, 29 juillet. — La Commission du budget de la Chambre a examiné le budget de commerce. Elle a fait un certain nombre de réductions sur divers crédits, et nommé une sous-commission chargée d'étudier les diverses questions se rapportant à l'enseignement.

Les déserteurs de Casablanca grâciés  
Paris, 29 juillet. — Les déserteurs de la légion étrangère, qui avaient été récemment condamnés par le conseil de guerre de Casablanca, viennent d'être l'objet d'une mesure de grâce décidée par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre. Ils seront conduits à la frontière et expulsés.

Les trois du 14 juillet  
Paris, 29 juillet. — On sait que les promotions du Commerce et des Postes, par suite de la chute du cabinet Clémenceau, n'ont pu être signées par le président de la République. Les nouveaux ministres, MM. Millerand et Jean Dupuy, ont soumis, sans modifications, les décrets à la signature de M. Fallières. Ils paraîtront incessamment à l'« Officiel ».

Mort d'un ancien sénateur  
Versail, 29 juillet. — M. Gauthier, ancien sénateur libéral de la Haute-Saône, est mort à Luxeuil.

La question mandchoue  
Pékin, 29 juillet. — Un officier japonais ayant tué un fonctionnaire chinois, les négociations au règlement de la question mandchoue sont de nouveau suspendues entre Pékin et Tokio.

Officiers turcs en France  
Constantinople, 29 juillet. — Le gouvernement turc a demandé au gouvernement français l'envoi de vingt-cinq officiers turcs dans l'armée française, pour y accomplir un stage.

A la mémoire du roi Humbert  
Rome, 29 juillet. — Le roi, la reine douairière, et les hauts dignitaires ont assisté ce matin, au Panthéon, à une messe pour l'anniversaire de l'assassinat du roi Humbert.

Un consul autrichien attaqué par des Albanais  
Constantinople, 29 juillet. — Le vice-consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, a été assailli près du pont de Topja par des Albanais, qui ont tiré sur lui sans l'atteindre.

### CHOSSES & AUTRES

— Vous verrez que Latham réussira comme a réussi Bériot.

— C'est possible. Ils seront Manche à Manche.

— M. Bériot n'en peut plus ! Les ovations d'hier l'ont littéralement brisé !

— Il doit trouver qu'il est plus facile de traverser la Manche que Paris.

La loi religieuse est le meilleur de tous les guides ; elle éclaircit l'esprit sans lui donner d'orgueil, et fortifie le cœur sans l'endurcir.

COSTA DE DEAUVERGNE.

### Une Grave Affaire à Toulon

On vient de découvrir une bande qui avait libre accès dans les poudrinières et magasins, où elle volait des munitions.

Toulon, 29 juillet. — Une enquête menée discrètement par les autorités militaires a amené la découverte d'une bande qui avait libre accès dans les poudrinières, les magasins de projectiles de l'Ecole de pyrotechnie, où elle volait des munitions et des explosifs qu'elle revendait à des entrepreneurs, à des carriers et à des braconniers. La mélinite, la dynamite, la poudre B volées sont emmagasinées dans des espèces de grottes situées aux environs de Toulon, en un site sauvage, à l'abri de toutes investigations. Les quantités volées seraient de 6 à 7,000 kilos. Un grand nombre de projectiles de réserve de mobilisation auraient été déchargés de moitié de leur charge. Ces vols sont facilités par le manque de personnel de surveillance et de garde, et des hommes de garde sont malheureusement complices des voleurs.

Un officier supérieur d'artillerie, que nous avons interrogé, attribuerait la catastrophe de Lagoubran à des malfaiteurs qui s'étaient introduits dans la poudrière n° 2 pour voler des barils de poudre et avaient changé des caisses de munitions de place. L'affaire pourrait avoir de graves conséquences.

### Conseil des Ministres

Paris, 29 juillet. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, aujourd'hui, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières. M. Ruan, éloigné de Paris, par un deuil, M. Viviani qui s'est rendu à Concarneau, pour chercher le moyen de solutionner la grève des marins, et M. Albert Sarraut, indisposé, n'assistaient pas à la délibération. Voici le compte-rendu officieux de la réunion :

**LES VOYAGES MINISTÉRIELS**  
En ce qui concerne les voyages ministériels, le Conseil a décidé qu'aucun engagement nouveau ne serait pris par les membres du Cabinet, mais que les engagements pris antérieurement, seraient tenus. C'est ainsi que le ministre de la Guerre se rendra, le 8 août, à Héricourt, le 15 août à Besançon, et le 5 septembre à Verdun.

**MOUVEMENT JUDICIAIRE**  
M. Barhou a fait signer un mouvement judiciaire :

M. Deligne, directeur du personnel et du cabinet, au ministère de la Justice, est nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au même ministère, en remplacement de M. Théodore Tissier, appelé à d'autres fonctions.  
Sont nommés : substitut du procureur général près la cour de Paris : MM. Block-Laroque ; substitut du procureur de la République près le Tribunal de la Seine, en remplacement de M. Lesouvet, qui a été nommé directeur du Cabinet et du personnel au ministère de la Justice ; substitut du Procureur de la République, près le Tribunal de la Seine, M. Lepelletier, procureur à Chartres ; M. Baraton du Montcaux, procureur à Arras.

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a mis le conseil au courant des affaires extérieures en cours. Il a renseigné, notamment, sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'évacuation de la Crète par les troupes internationales et sur le règlement des affaires franco-marocaines. Il a exposé les résultats des pourparlers engagés, à ce sujet, avec la mission envoyée en France, par le Sultan Mouley-Hafid.

M. Pichon, a fait savoir, d'autre part, qu'il n'accorde avec le Président du Conseil, il avait télégraphié, à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, pour lui prescrire de prendre des mesures à l'effet d'empêcher les Marocains, qui se trouvent en Algérie, pour les moissons de passer en bandes armées sur le territoire voisin de Melilla.

**LA FRANCE A NEW-YORK**  
Le Conseil a décidé que la France se ferait représenter, à New-York, par un envoi de cuirassiers, sous les ordres d'un amiral, aux fêtes qui auront lieu, à New-York, le 25 septembre au 9 octobre, pour le trois centième anniversaire de l'Exploration de la rivière Hudson, et pour le centième anniversaire du premier essai de navigation à vapeur de Robert Fulton.

**LE BUDGET**  
Sur la demande du ministre des Finances, les ministres, dont les budgets ont déjà été examinés par la commission du budget, se mettront, sans délai, en rapport avec elle pour lui présenter leurs observations.

**LA SITUATION COLONIALE**  
M. Georges Trouillot, a entretenu le Conseil d'Etat de diverses questions coloniales.

**NOMINATIONS MILITAIRES**  
Sur la proposition du ministre de la Guerre, le général Oudard est maintenu à la tête du 18<sup>e</sup> corps d'armée et le général Goetschy, du Génie, est nommé divisionnaire.

**REPLACEMENTS A LA MARINE**  
Le Ministre de la Marine a annoncé et fait ratifier, par le Conseil des Ministres, d'importants changements jugés, par la loi nécessaires dans l'administration centrale. Tous les directeurs du ministère sont remplacés.

Sont appelés à la direction de la flotte armée le contre-amiral Nény ; à la direction centrale des constructions navales, le directeur du génie maritime Louis ; à la direction centrale de l'artillerie navale, le colonel d'artillerie coloniale Gosselin ; aux fonctions de chef d'Etat-major général de la Marine, le contre-amiral Martin d'Arbel.

En outre, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat de la Marine, le ministre a fait approuver la nomination de M. le contrôleur général Serrès, comme directeur central du contrôle. Le directeur actuel sera chargé du service des missions.

Enfin, le directeur de la comptabilité générale sera remplacé par un inspecteur d'Etat des Finances, et le directeur central des travaux hydrauliques par un ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

**ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE**  
L'amiral Boué de Lapeyrière a fait de plus, approuver les nominations suivantes : le contre-amiral Berrier est appelé au commandement d'une division de l'escadre de la Méditerranée ; le capitaine de vaisseau Dufort de la Jarte est promu contre-amiral, en remplacement du contre-amiral Hautefeuille, retraité.

**L'affaire du pénitencier de Mettray**  
La Cour de cassation casse l'ordonnance de non-lieu

Paris, 29 juillet. — On se souvient que le directeur de la Colonie de Mettray, poursuivi pour séquestration arbitraire, avait été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, confirmée par la Chambre des mises en accusation d'Orléans. Le Procureur général s'étant pourvu en Cassation, l'arrêt a été cassé, et l'affaire renvoyée devant une Cour d'assises qui sera ultérieurement désignée.

**M. Viviani et la crise sardinière**  
Entente difficile entre patrons et ouvriers

Quimper, 29 juillet. — M. Viviani, ministre du Travail, arrivé jeudi matin, à Quimper, a eu une entrevue avec les patrons sardinières, qui ont refusé le contrat collectif de travail proposé par les ouvriers en raison de la diversité des conditions pour chaque usine. Le ministre va entendre séparément les deux parties et recherchera un terrain d'entente.

### LA CRISE ESPAGNOLE

#### A L'INTÉRIEUR

Le mouvement séparatiste à Barcelone  
Les émeutiers luttent avec une sauvage énergie contre les troupes gouvernementales. — Le canon balaille les barricades. — Nombreux morts et blessés.  
Les révolutionnaires proclament un gouvernement provisoire.  
Le gouvernement de Madrid prend d'énergiques mesures d'ordre pour dompter l'insurrection.

La situation en Catalogne est toujours très grave et provoque une grande anxiété dans les sphères gouvernementales. L'on se perd en conjectures sur l'origine de ce mouvement nettement insurrectionnel. D'aucuns la voient dans l'impopularité de la campagne du Maroc et l'envoi à Melilla des réserves marines et pères de famille ; d'autres, dans l'opposition systématique des Catalans au gouvernement.  
On se refuse à croire à un mouvement antipatriote et séparatiste ; le choix des circonstances porterait cependant à le croire.  
La crise intérieure que traverse l'Espagne est d'autant plus grave qu'elle est aux prises, au Maroc, avec des difficultés sérieuses qui mettent en jeu son honneur.

**Les barricades à Barcelone**  
L'ARTILLERIE CANONNE LES ÉMEUTIERS  
Madrid, 29 juillet. — La journée d'hier paraît avoir été beaucoup plus sanglante encore qu'on l'imaginait.

Sur trois points au moins, l'artillerie a dû entrer en ligne et mitrailler les émeutiers. Le spectacle des rues balayées par les obus est lamentable. De tous côtés on aperçoit des traces de sang laissées par les cadavres et les blessés. L'enlèvement des victimes donne lieu à des manifestations nombreuses. On rencontre partout des femmes et des enfants à la recherche des leurs.

De nombreux incendiaires ont encore été arrêtés durant la journée.

Après le sac du couvent des Maristes à Pueblo Nuevo, une forte colonne d'infanterie et d'artillerie a attaqué les émeutiers et un combat en règle s'est engagé.

Les révolutionnaires sont armés de fusils, de revolvers et de couteaux ; dans la banlieue, ils assignent la police et la garde civile dans leurs casernes.

On dément le bruit qui avait couru du meurtre du gouverneur de Barcelone, M. Ossorio, et du banquier Armes.

Aussitôt après que le roi eut signé le décret suspendant les garanties constitutionnelles, le gouvernement a pris ses mesures pour faire afficher le décret dans toute l'Espagne.

On surveille les agissements des socialistes, des anarchistes et des républicains avancés, qui continuent leur propagande.

**Barcelone est toujours isolé**  
LES ÉMEUTIERS RÉSISTENT AUX TROUPES GOUVERNEMENTALES. — LE CANON TONNE. — NOMBREUX MORTS

Cerbère, 29 juillet. — On est toujours sans nouvelles précises de Barcelone.

Une lettre de cette ville dit que cinq couvents et plusieurs maisons particulières ont été incendiés, que la fusillade continue, que les émeutiers ont élevé des barricades dans les principales artères de la ville, notamment à la Rambla, place Sainte-Anne, et Calle del Pino, où il y a eu plus de trente hommes tués.

L'artillerie continuait, à ce moment, à diriger ses feux sur les barricades.

Le nombre des tués serait considérable. A Liansa, l'effervescence grandit d'heure en heure et de graves événements sont à craindre.

A Figueras, la tranquillité était revenue, mais des réserves ayant reçu l'ordre de mobilisation, la population tout entière fait des préparatifs pour empêcher leur départ.

Ce matin, à quatre heures, le rapide de Portbou à Barcelone, est parti, mais, comme celui d'hier, il a dû s'arrêter à Liansa, la voie étant encore coupée en cet endroit.

De nouveaux ponts ont été dynamités, toutes les caisses publiques sont gardées militairement. Les particuliers envoient leurs fonds dans les banques françaises.

**GRAVE NOUVELLE**  
Proclamation d'un gouvernement provisoire à Barcelone  
Madrid, 29 juillet. — Le bruit court, qui mérite confirmation, qu'un gouvernement provisoire aurait été proclamé à Barcelone par les émeutiers.

**L'insurrection s'étend**  
LA GRÈVE GÉNÉRALE PROCLAMÉE A SARAGOSSA  
Saragosse, 29 juillet. — La grève générale a été proclamée hier.

Des désordres se sont produits à la suite de la grève des ouvriers de filature. La police a dû charger pour disperser les groupes du centre de la ville.

Des patrouilles de cavalerie surveillent la banlieue.

#### AU MAROC

Les assiégés de Melilla ont subi un grave échec  
Mille soldats ont été tués, et deux mille autres blessés par les tribus du Riff  
Melilla est dans une situation critique.  
Le général Marina réclame soixante quinze mille hommes de renfort



**ALPHONSE XIII, ROI D'ESPAGNE**  
qu'une importante manifestation a eu lieu devant le palais du roi. La foule et les soldats réunis, ont manifesté bruyamment aux cris de : A bas la guerre !

**MEURES GOUVERNEMENTALES**  
Madrid, 29 juillet. — Les journaux annoncent que le gouverneur militaire de Barcelone a publié un arrêté accordant un délai de 24 heures aux habitants de Barcelone pour rester chez eux. Passé ce délai, il sera agi avec la plus grande rigueur.

**Déclarations de l'ambassadeur espagnol à Paris**  
Paris, 29 juillet. — L'ambassade d'Espagne on est beaucoup moins optimiste qu'hier.

On avoue avec tristesse que l'ambassade elle-même est isolée et qu'aucune nouvelle n'y peut parvenir.

La seule qu'on ait reçue depuis hier, c'est que l'Espagne entière est en état de siège, mais on ajoute, pour empêcher que le mouvement anarchiste s'étende.

A chaque instant, on reçoit des visites d'Espagnols demeurant à Paris, et ayant leurs familles à Barcelone. Ils demandent des nouvelles qu'on ne peut leur donner.

**La répression des troubles**  
L'ESCADRE DE L'ATLANTIQUE ENVOYÉE A BARCELONE. — DEUX CORPS D'ARMÉE VONT ÊTRE MIS SUR PIED POUR RÉDUIRE LES INSURÉS

Le Ferrol, 29 juillet. — Les croiseurs « Carle-Quinto » et « Prince-des-Asturies », avec trois destroyers, ont reçu l'ordre de partir pour Barcelone.

Madrid, 29 juillet. — Des troupes d'infanterie de marine seraient envoyées à Barcelone incessamment.

Londres, 29 juillet. — Le correspondant du « Daily Telegraph » dit être informé de l'envoi prochain à Barcelone, des 3e et 4e corps d'armée et de deux brigades de cavalerie de Madrid. Une de ces brigades sera commandée par le prince de Bourbon ; le prince Ferdinand de Bavière servira aussi dans les rangs de ces troupes avec le grade de chef d'escadron.

Les garnisons de Burgos, Vittoria, se tiennent prêtes à partir.

### Les opérations autour de Melilla

Nous avons publié, hier, en dernière heure, une information de Melilla, disant que les Espagnols avaient, au cours d'une nouvelle attaque dirigée contre leurs avant-postes par les tribus du Riff, subi des pertes considérables.

Les dépêches parvenues aujourd'hui de Melilla confirment la gravité de la situation et laissent croire à un sanglant échec des assiégés, dont les pertes sont énormes.

Le contingent espagnol a eu son état-major décimé et 15<sup>e</sup> de ses effectifs hors de combat. Ce véritable désastre — sans analogue dans une affaire coloniale — ne s'expliquerait que par l'émiettissement complet d'une au moins des colonnes dont la sortie avait été signalée et serait de nature à compromettre sérieusement non seulement l'offensive, mais la défense des positions espagnoles.

Melilla, 29 juillet. — Les journées des 25 et 26 juillet avaient été tranquilles.

Le 27, à la suite d'une attaque contre la voie ferrée, la ligne a été coupée et le ravitaillement des avant-postes a été ainsi rendu impossible.

Le bombardement des Rifains a commencé, mais les avant-postes sont en danger, et leur abandon est probable.

La situation de Melilla est grave, en dépit de l'arrivée des renforts.